

REPUBLIQUE FRANCAISE

## METROPOLE DU GRAND PARIS

### SEANCE DU CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS DU MARDI 1<sup>ER</sup> DECEMBRE 2020

#### **CM2020/12/01/44 : AUTORISATION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS L'ATTENTE DU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021**

---

DATE DE LA CONVOCATION : 25 novembre 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 208

PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Geoffroy BOULARD

#### **LE CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS**

**VU** l'article L.5219-1 du Code général des collectivités territoriales portant création de la métropole du Grand Paris ;

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

**VU** la délibération CM2020/05/15/11 portant approbation du budget primitif de la métropole du Grand Paris pour l'exercice 2020 ;

**VU** la délibération portant approbation de la décision budgétaire modificative n° 1 pour l'exercice 2020 ;

**Considérant** que l'article L.1612-1 du CGCT dispose que « *jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif (...) peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette* » ;

**Considérant** que les crédits d'investissement ouverts au budget 2020 de la Métropole, après le vote de la décision modificative n° 1, s'élèvent à 164 867 848 € (hors restes à réaliser) et qu'en conséquence l'autorisation du Conseil métropolitain peut porter sur un montant maximal de 41 216 962 € ;

#### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

**AUTORISE** le Président de la métropole, dans l'attente du vote du budget primitif 2021, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des montants suivants :

Chapitre	Libellé du chapitre	Montant autorisé
20	Immobilisations incorporelles	2 950 000 €
204	Subventions d'équipement versées	9 450 000 €
21	Immobilisations corporelles	1 230 000 €
23	Immobilisations en cours	15 750 000 €
26	Participations et créances rattachées à des participations	200 600 €
27	Autres immobilisations financières	7 100 000 €
041	Opérations patrimoniales	4 500 000 €
<b>Total</b>		<b>41 180 600 €</b>

## A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Le Président de la  
métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER  
Ancien Ministre  
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de sa publication.